



## Interview

Arnaud Belan est directeur général adjoint en charge du pôle Cohésion territoriale et Solidarité à la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines (Camy).

Ce pôle comprend les services de l'habitat, de la politique de la ville, du sport et de la culture.

Stéphane Rolland est responsable du service de la politique de la ville à la Camy.

Enfin, Carol Landes est chef de projet pour le pôle nautique, et responsable des grands projets au sein des services techniques de la Camy.

# Le pôle aquatique, un équipement emblématique au Val Fourré

**Les Cahiers – Quelle est, en deux mots, l'ambition du projet de pôle aquatique et nautique de Mantes-la-Jolie ?**

Arnaud Belan – C'est un projet d'équipement majeur que la Camy, maître d'ouvrage, a conçu pour être l'emblème du renouveau du Mantois. Implanté symboliquement dans le quartier des Peintres du Val Fourré, connu pour ses difficultés urbaines et sociales, cet équipement, dont la livraison est programmée pour la rentrée scolaire 2011, s'insère dans le cadre des projets partenariaux de renouvellement urbain de Mantes-en-Yvelines menés depuis quinze ans. Il constitue, pour l'agglomération et ses habitants, un très bel outil sportif, mais il est aussi un instrument d'intégration sociale, urbaine et paysagère.

**L. C. – Pourriez-vous préciser les motivations qui ont présidé à la conception d'un tel projet ?**

Carol Landes – Ce projet est, tout d'abord, destiné à répondre aux besoins en bassins aquatiques des habitants de l'agglomération. La Camy, devenue communauté d'agglomération en 2000 après avoir abandonné son statut de district, a pris en charge la gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire au titre de ses compétences optionnelles. Un schéma d'orientation global pour les équipements nautiques de la communauté d'agglomération, élaboré à partir de 2001, a démontré que l'offre de piscines sur le territoire ne répondait ni aux exigences des normes sanitaires ni aux attentes d'une population de 80 000 habitants, très jeune de surcroît. Les besoins en plans d'eau pour l'apprentissage de la natation scolaire, fortement déficitaires, ont été évalués, en fonction des recommandations de l'éducation nationale, à 1 700 m<sup>2</sup>. Les élus ont choisi de combler ce déficit et d'offrir de nouveaux services à la population en nuancant l'offre : deux équipements ont été envisagés, l'un à dominante ludique à Mantes-la-Jolie dans le quartier du Val Fourré, l'autre privilégiant le parti sportif dans le nouveau quartier de Mantes Université à Mantes-la-Ville.

Le choix d'implantation de l'une de ces piscines à proximité des rives de la Seine et face au stade nautique traduit une double volonté

des élus : s'appuyer sur une identité déjà sportive du lieu et contribuer au renouveau du quartier du Val Fourré en instaurant une nouvelle centralité urbaine, lieu de vie et d'échanges. Le stade nautique, aménagé dans les années 1970, est exploité en régie directe par la Camy. Son bassin accueille des compétitions de haut niveau en aviron et canoë-kayak. Avec l'implantation de la piscine, des complémentarités seront exploitées. Deux bâtiments dédiés aux pratiques aquatiques et nautiques (stockage des bateaux, atelier, club-house et administration) sont construits au sein du pôle. Cette implantation a été possible grâce à l'opportunité foncière offerte par la démolition, en 2006, de trois tours d'habitations situées à l'extrémité nord-ouest du quartier des Peintres au Val Fourré.

**L. C. – Quelles sont les principales caractéristiques de cet équipement ?**

C. L. – Le caractère exceptionnel du site qui constitue un très bel observatoire face au Vexin est évoqué par la morphologie en vagues des bâtiments, réplique des coteaux qui lui font face de l'autre côté de la Seine. Le choix d'un projet architectural audacieux et de grande qualité est un acte symbolique : ce bâtiment est emblématique du renouveau du quartier. L'équipement, performant sur le plan énergétique, comprend 835 m<sup>2</sup> de

*« C'est un projet d'équipement majeur que la Camy a conçu pour être l'emblème du renouveau du Mantois. Il est implanté symboliquement dans le quartier du Val Fourré. »*

plans d'eau avec, entre autres, un bassin sportif de six lignes d'eau et un bassin d'activités et de loisirs de 360 m<sup>2</sup> pour une surface construite de 5 000 m<sup>2</sup>. Il s'agit également du premier équipement sportif ayant obtenu une participation financière (1,575 M€) de l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru). Son coût global, de 28,4 M€, pris en charge aux deux tiers par la Camy, dépasse largement le montant habituellement dédié à ce type d'équipement. Le cahier des charges du concours de maîtrise d'œuvre urbaine était en effet, particulièrement exigeant en termes de mise en valeur environnementale, urbaine et de développement de liens avec la ville et ses habitants.

**L. C. – Justement, au-delà de l'ambition sportive, quels sont les grands enjeux attachés à cet équipement ?**

A. B. – Une synergie de compétences, d'acteurs

et d'objectifs se décline tant sur le plan urbain, social, qu'environnemental. Cet équipement s'inscrit dans la dynamique du projet Mantes-en-Yvelines, dont l'un des sites prioritaires est justement le Val Fourré. L'établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (Epamsa), a été créé par décret en 1996, pour redresser les quartiers en difficulté du Mantois, à la faveur d'opérations de renouvellement urbain. La convention signée avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru), en 2005, marque la poursuite de l'opération de restructuration et de développement territorial largement engagée dans le cadre du grand projet de ville.

La Camy participe ainsi activement, aux côtés des communes de Mantes-la-Jolie et de Mantes-la-Ville, au projet de rénovation urbaine piloté par l'Epamsa, notamment au titre de ses compétences habitat, politique de la ville, aménagement de l'espace communautaire (voirie, transports) et environnement (déchets).

Le pôle aquatique s'inscrit pleinement dans les évolutions impulsées par le projet urbain. Il participe à la dédensification du quartier, à la réintroduction de la mixité des fonctions urbaines (renforcement de la fonction sportive, mais aussi soutien au commerce, retour de services administratifs...) et surtout à la reconstitution des liens du quartier avec l'environnement naturel et l'agglomération tout entière. Les mailles viaries<sup>(1)</sup> sont revus à l'occasion de l'implantation du pôle, afin de faciliter les ouvertures vers le centre-ville, tout en limitant la circulation de transit. Des extensions urbaines sont programmées au-delà du quartier, à l'ouest de l'agglomération. Une ceinture verte longe le quartier, favorisant les flux de promeneurs et de sportifs. Ce projet est également l'occasion d'affirmer l'ouverture de la ville sur la Seine, par sa mise en valeur environnementale. De la même façon, le parvis qui joint les bâtiments aquatique et nautique sera un lieu d'échanges.

Stéphanie Rolland – La politique de la ville est une compétence partagée entre les communes et l'agglomération. La Camy, qui est surtout compétente en matière d'emploi et d'insertion, exerce un rôle très important pour l'appropriation de l'équipement par la population du quartier. La construction du pôle est l'occasion de développer, en s'appuyant sur le tissu associatif local (médiateurs de quartier, centres d'animation et de loisirs), des démarches de gestion urbaine de proximité et de concertation avec les habitants : informations sur la vie du chantier, réservations d'un quota d'heures de travail pour les personnes originaires du quartier... Bien au-delà, la Camy a, dans le cadre de la gestion déléguée de

l'équipement, introduit de fortes exigences en faveur de l'insertion. Ainsi, le délégataire désigné, l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA), recrutera du personnel issu du quartier, dans les domaines de l'entretien ou de l'accueil en particulier. Des parcours d'insertion, ponctués de formations aux métiers du sport et de l'animation, sont également à l'étude entre l'UCPA et la mission locale du Mantois, financée par la Camy. Enfin, il faut noter que la tarification qui sera appliquée pour l'accès à l'équipement est très attractive afin de ne pas exclure les habitants du quartier. La pratique du sport constitue pour les jeunes du quartier un outil d'insertion, déjà éprouvé avec le stade nautique. Cet effet doit encore être amplifié grâce au pôle aquatique... Enfin les loisirs, la détente sont des éléments fédérateurs (cheminements piétons, cyclistes, aires de jeux, espaces verts adossés au pôle), favorisant la mixité, la convergence et les échanges entre habitants.

La conception de cet équipement, qui renforce l'attractivité du territoire, se veut ainsi exemplaire. Une telle ambition a pu se concrétiser grâce à la mise en synergie de compétences communautaires diversifiées et à leur articulation avec les actions des autres acteurs impliqués dans le projet de Mantes-en-Yvelines. La conception architecturale, la mise en valeur environnementale s'appuient sur un projet sportif intégré à un projet urbain et social ambitieux. Tout ce travail est avant tout mis au service des enjeux de mixité sociale.

Propos recueillis par Agnès Parnaix et Claire Peuvergne

(1) La voirie d'intérêt communautaire est une compétence facultative de la Camy. Plusieurs critères d'intérêt communautaire ont été définis, parmi lesquels : permettre la desserte d'un équipement d'agglomération, la liaison entre au moins deux communes, le contournement des zones urbaines.

**Implanté symboliquement au Val Fourré, le pôle aquatique, outil sportif, est aussi un instrument d'intégration sociale, urbaine et paysagère.**

